

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6004
8 octobre 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 1964, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PREMIER MINISTRE DE MALTE

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement maltais désire demander son admission à l'Organisation des Nations Unies. A cette fin, je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir considérer la présente lettre comme constituant une demande formelle à ce sujet.

Je joins à la présente une déclaration indiquant que Malte accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engage à les remplir.

Veuillez agréer, etc.

Le Premier Ministre,
(Signé) G. Borg OLIVIER

DECLARATION

Le Gouvernement de Malte déclare par la présente qu'il accepte les obligations de la Charte des Nations Unies et s'engage à les remplir.

Le Premier Ministre,
(Signé) G. Borg OLIVIER

64-21049

